



édito

Chères Marennaises, Chers Marennais,

L'état des lieux complet de la commune, tant au niveau de sa fiscalité qu'au niveau de sa situation patrimoniale, réalisé tout au long de l'année 2008, a permis à notre équipe municipale d'élaborer un budget 2009 équilibré, sincère, marqué par une hausse très modérée des impôts locaux et par de nouvelles orientations budgétaires. Ces dernières traduisent notre volonté, notamment, de renforcer la solidarité entre les citoyens, de développer l'aide en faveur des plus fragiles et de mener une politique en faveur des jeunes. L'application de ce budget 2009 sera perceptible dans les toutes prochaines semaines avec la réalisation d'importants travaux de voirie. Par ailleurs, diverses études en vue de la réalisation de la deuxième tranche de la médiathèque, du centre socioculturel au cœur de l'îlot Fradin, des logements sociaux, vont être prochainement engagées, le choix des cabinets étant en cours.

Le budget 2009 a également réservé une large part à l'animation de la ville en affectant des crédits importants aux subventions versées aux associations qui leur permettent d'exercer leurs activités. L'occasion, pour moi, de vous inviter à participer activement aux nombreuses animations organisées ce printemps et notamment l'inauguration de notre nouveau jardin public le 23 mai !



Amitiés républicaines
Mickaël Vallet

Maire de Marennnes, Président du Pays Marennnes Oléron

actualités

■ Fête « Faites du vélo » dimanche 17 mai 2009

La Communauté de Communes du Bassin de Marennnes organise, sur les pistes cyclables des Chemins de la Seudre, une randonnée à vélo, accessible à tous, alliant découverte du patrimoine et convivialité.

Plusieurs départs sont possibles de chacune des communes.

Chaque parcours conduira les participants au Moulin des Loges à 12 h pour le verre de l'amitié. Pour prolonger cet instant, n'hésitez pas à apporter votre pique-nique.

Vous pourrez, si vous le souhaitez, profiter de la restauration rapide proposée sur place.

À Marennnes, le rendez-vous est fixé à la plage, devant l'amer, à 10h45 pour un départ à 11h.

■ Inauguration à Nodes dimanche 24 mai 2009

L'association des habitants de la Chaînade et de Nodes organise une journée pique-nique pour l'inauguration de l'aire de jeux pour enfants et terrain de boules. De nombreuses activités sont prévues dans une ambiance conviviale : musique de Marennnes, jeux de massacre, pêche à la ligne, boules lyonnaises, pétanque...

À 11h30, un apéritif sera offert par la municipalité.

Tous les riverains sont cordialement invités.

■ Commémoration du 19 mars

En hommage aux disparus de la guerre d'Algérie, les anciens de la FNACA du canton de Marennnes et les élus se sont réunis pour une cérémonie du souvenir.

Un public nombreux s'est joint aux élus, au représentant de la brigade de gendarmerie de Marennnes, au lieutenant des pompiers, à l'ensemble des associations patriotiques.

Le président Serge BAUDET a donné lecture d'un manifeste et a distingué cinq anciens combattants :

- Michel DROUET et Serge JÉNY, la croix du combattant et la commémorative d'Algérie.

- Jean STORICK, la médaille du Titre de Reconnaissance de la Nation

- Lucien ROSSI et Jean BLANCHOT, la médaille du Titre de Reconnaissance de la Nation et la commémorative d'Algérie.

Mickaël VALLET pour la municipalité et Jacky ROUX pour la FNACA ont chacun déposé une gerbe.

Accompagné par la fanfare, le cortège a gagné l'hôtel de ville où un vin d'honneur était offert par la mairie.



Marennnes en fête



Samedi

23 mai

Chaque équipe sera constituée de 4 participants : **2 en kayak et 2 à pied.** Le départ est fixé à **15h30 devant la capitainerie.**

Les renseignements et bulletins d'inscription sont disponibles à l'Office de tourisme ; une participation de 15 € par équipe sera demandée.

Concours de boules à partir de 14h.

Spectacles et concerts au jardin public
A partir de 20h au théâtre de verdure se succéderont des spectacles de danse et de musique :

- L'Harmonie de Marennnes
- Danse (Véronique Maurin)
- Ecole de musique de Marennnes
- Danse (Véronique Maurin)
- Guitare et 2 violons avec Quentin, Astrid et Eglantine
- Jeff d'Argy
- Otherwise (pop rock) avec Arno Gibouin de Bourcefranc.

Les associations locales vous réservent un bouquet d'animations dédiées à la distraction d'un public que nous attendons nombreux.

- **Foire à la brocante et puces de mer** (association des commerçants de Marennnes)

- **Concours de boules** (association de pétanque « Les perles marennaises »)

- La randonnée des deux ports en kayak (comité des fêtes)

- **Spectacles et concerts au jardin public** (l'harmonie marennaise, l'école de musique, Artisans Baladins, compagnie de Ballet Alcyon)

- à 11h30 inauguration du théâtre de verdure et terrains de boules conçus et aménagés durant l'hiver qui, aux beaux jours, seront des lieux de rencontres artistiques, culturelles et sportives.

La randonnée des deux ports

Organisée par le comité des fêtes, cette randonnée se déroulera entre Marennnes et la Cayenne.



■ Conseil municipal du 10 mars 2009



Afin d'introduire utilement le débat d'orientations budgétaires et permettre au conseil de se prononcer en connaissance de cause sur les nouvelles orientations, Monsieur le maire a dressé un état des lieux de la situation budgétaire et fiscale de la commune.

Un état des lieux clair pour un budget dynamique qui doit profiter à tous les Marennais

Chers administrés,
Le budget 2008 a été voté moins d'un mois après la prise de fonction de l'équipe actuelle. Dès le début du mandat, la voirie a bénéficié d'un effort supplémentaire de 40%, passant à 340 100€. Le budget relatif à l'information des administrés est passé de 2 392€ à 3 777€ soit une hausse de 58% pour permettre de vous informer régulièrement et utilement avec la parution tous les 2 mois du bulletin et à terme tous les mois. Dans le même temps, nous avons réduit les frais de réception de 56,5% pour parvenir in fine à un "dépenser mieux". Notre excédent de 947 000€ en est l'illustration. De tout cela, il a déjà été question lors du vote du compte administratif.

Mais quelle que soit la liste victorieuse des élections municipales, aucune, sinon celle du sortant, ne pouvait bâtir un budget qui soit complètement le sien avant d'avoir pu observer avec un œil interne à la municipalité la réalité de la situation.

Cet état des lieux était souhaité par d'autres que nous, et notamment par M. PELLACCEUR. Nous avons fait un choix. Celui de ne pas arriver aux responsabilités en criant au loup, en étalant ce que nous trouvons d'entrée de jeu. C'eut été très facile mais assez peu responsable. Mieux valait prendre le temps d'un exercice budgétaire, prendre le temps de mettre à plat certains dossiers particulièrement épineux pour que l'information faite aux administrés ne soit pas tronquée ou polluée par les derniers soubresauts de la campagne.

Je souhaite ce soir vous présenter notre analyse de la situation dans les domaines budgétaire et fiscal pour pouvoir vous exposer et vous expliquer les orientations nouvelles que nous proposons avec l'honnêteté intellectuelle requise.

Le montant des taux d'imposition

Contrairement à ce qui a pu être claironné des années durant, notre commune n'est pas une exception s'agissant du montant des taux d'imposition. S'il est vrai que notre taux de taxe d'habitation est légèrement inférieur à la moyenne nationale (de 20%) pour les communes de même strate (3500 à 5000

habitants), il est en revanche supérieur à la moyenne départementale, toujours dans la même strate.

S'agissant de notre taux d'imposition du foncier bâti (qui est l'assiette qui rapporte le plus à la commune), il est supérieur de 45% à la moyenne nationale des villes de 3500 à 5000 habitants.

Enfin, la palme revient au foncier non bâti supérieur de 84,6% à la moyenne nationale pour atteindre le taux record de 96,73%.

Il est donc faux de dire que Marennes se distingue par ses faibles taux d'imposition. Nous sommes, selon les taxes, parfois proches des moyennes nationales et départementales, parfois très éloignés. Nous ne sommes ni un exemple ni un contre-exemple. Nous sommes une ville de 3500 à 5000 habitants parmi tant d'autres.

L'évolution des taux d'imposition

Contrairement, encore une fois, à ce qui a beaucoup été dit, les impôts locaux ne sont pas restés plus stables à Marennes qu'ailleurs ces dernières années. Je ne porte pas de jugement de valeur sur l'impôt en disant cela. Mais je ne veux pas que l'on puisse continuer à dire que nous héritons d'une gestion qui a mis la stabilité des taux d'imposition au cœur de sa politique car cela est faux.

Entre mars 2001 et mars 2008, c'est-à-dire tout au long du précédent mandat, le taux applicable à la taxe d'habitation a augmenté de 2,8 points passant de 7,77 à 10,57 soit une augmentation de 36%.

Le taux d'imposition du foncier bâti quant à lui a augmenté de 34% (passant de 20,16 à 27,3) et celui du foncier non bâti de 9,4% (passant de 88,53 à 96,73).

Il n'est pas anormal que les impôts augmentent de temps à autre. Ce qui est anormal c'est de le faire, puis de prétendre le contraire.

L'endettement

Notre taux d'endettement est, sur un plan purement comptable de 300€ par habitant au 31 décembre 2008. Ce taux ne doit rien à une gestion plus exemplaire à Marennes qu'ailleurs.

Tout d'abord, il convient d'ajouter à ces 300€ par habitant 115€ qui trouvent leur origine dans deux emprunts prévus au budget de l'année 2007 mais non réalisés (à savoir l'Estran et les nouveaux ateliers municipaux). Cela ne veut pas dire que les sommes prévues n'ont pas été dépensées mais qu'elles ont été prises, pour employer une expression connue de tous, sur le compte-courant de la commune, laissant aux suivants et donc à nous-même, l'obligation de

contracter ces emprunts après les élections et de les inclure dans le montant total de la dette.

Autre point essentiel, si la commune a peu recouru à l'emprunt c'est surtout parce que les ventes de patrimoine communal ont généré des rentrées d'argent très importantes ces sept dernières années.

Appauvrissement patrimonial

Qu'entendons-nous par appauvrissement patrimonial ? Tout simplement la vente de tous les « bijoux de famille » en un temps record et quasi uniquement en direction du privé. En un mandat, ont été liquidés des terrains rue de Verdun pour 60 000€, des terrains préemptés à côté d'intermarché et aussitôt revendus (dévoyant par là le principe même de la préemption) pour 76 100€, l'ancienne gare et ses terrains pour 315 000€, les terrains de la plage jouxtant le centre aéré pour 338 762€ et enfin l'ancienne caserne pour 500 000€. Le tout pour un total de 1 516 171€ soit plus de la moitié de ce que rapportent les impôts et taxes à la commune sur une année. A ce compte-là, il est facile de ne pas emprunter et de vivre sur son matelas de billets. Mais pour quel résultat ? La gare n'est toujours pas réhabilitée, les logements construits sur le site de l'ancienne caserne sont pour la plupart des logements défiscalisés type de Robien qui se vendent tellement bien que, la semaine prochaine, deux d'entre eux seront mis aux enchères. Les terrains vendus sur le front de mer privent nos enfants d'un accès direct du centre aéré vers la plage, ce qui nous amène aujourd'hui à chercher un terrain sur lequel implanter de vrais sanitaires à l'année et des containers intégrés et discrets. Place Brassens, les terrains achetés pour en faire des parkings et aussitôt revendus ne sont toujours pas des parkings, et encore moins un cabinet médical.

Une sécurité négligée

Si des rentrées d'argent proviennent de la vente du patrimoine, il est regrettable qu'elles n'aient pas été dépensées pour assurer la sécurité de certains bâtiments communaux. Ainsi, l'école Henri Aubin a fait l'objet d'une visite de sécurité le 8 juin 2007. Depuis cette date, l'établissement ne répondait plus aux conditions élémentaires de sécurité ! La commission de sécurité s'est prononcée contre la poursuite de l'activité de l'établissement. J'ajoute qu'aucun arrêté autorisant la poursuite de l'activité pour une durée limitée et précisant les prescriptions à mettre en œuvre n'a été pris.

De la même façon, le centre d'animation et de loisirs a échappé à une commission de sécurité le 8 février 2008, faute d'êlu présent. C'est donc en urgence et pour des sommes conséquentes que nous avons dû intervenir sur des bâtiments communaux utilisés quotidiennement et pour lesquels la sécurité n'était tout simplement plus garantie. Pour un coût total de 69 000€, nous avons pu obtenir les avis positifs des commissions de sécurité pour l'ensemble de ces bâtiments (école et centre d'animation).

S'agissant de la maison des associations, nous avons dénoncé pendant la campagne l'état lamentable des huisseries. Les volets se décrochaient tout seuls et n'étaient pas remplacés. Les travaux engagés récemment n'étaient pas un choix de notre part. C'était une obligation. Des dépenses laissées aux suivants en sachant qu'ils devront les réaliser ! Le coût total des travaux est de 138 317€

auquel il convient d'ajouter la peinture de tous les volets pour un coût avoisinant les 14 000€. Voilà le genre de dépenses d'entretien qui auraient gagné à être effectuées au fur et à mesure.

Je cite également en passant les 16 000€ de réfection de la toiture des anciens services vétérinaires.

De nouvelles orientations budgétaires pour que Marennes avance

Chacun comprendra que je me devais d'en passer par cet état des lieux, par cette mise en perspective et par le fait de battre en brèche certaines contre-vérités ressassées depuis tant d'années pour que le conseil puisse débattre et voter prochainement un budget sincère, équilibré, qui ait du punch et donne à la municipalité les leviers nécessaires pour faire bouger les lignes de manière significative à Marennes.

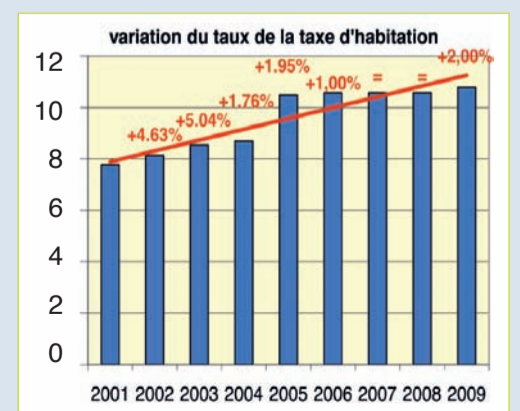
Je pourrais considérer que parce que nous sommes en début de mandat et que les prochaines élections sont loin, une augmentation forte des impôts nous apporterait un confort pour la suite du mandat. Mais ce n'est pas notre façon de faire. Ce que nous voulons, c'est augmenter pour mieux intervenir, pour mieux redistribuer, mais augmenter au plus juste pour ne pas frapper les plus fragiles de plein fouet.

Dans le cadre de ce budget, je me limiterai à proposer au conseil municipal une hausse faible et maîtrisée des impôts. Car si la situation que nous trouvons réclame plus d'intervention publique, elle commande également de ne pas assommer les ménages par les taxes. Les augmentations décidées par d'autres collectivités, et je pense notamment au département sont assez élevées pour ne pas en rajouter inutilement.

Cette hausse ne portera que sur la taxe d'habitation et sur le foncier bâti. Elle sera de 2%, ce qui représente pour la taxe d'habitation une augmentation de 0,21 point et pour le foncier bâti une augmentation de 0,54 point.

Concrètement, cette augmentation représente selon les types de logement une somme pouvant aller de 60 centimes à 2 euros par mois (pour les habitations les plus importantes) au total. C'est la participation que nous vous demandons pour réaliser d'importants investissements en matière de voirie, de biens publics, de programmes de solidarité. C'est l'effort que je demande aujourd'hui, à chaque foyer Marennais, pour établir un budget, qui permette d'investir dans l'intérêt de tous et de faire en sorte que Marennes avance.

Cette présentation faite, Monsieur le maire invite les conseillers municipaux à débattre.



■ Conseil municipal du 30 mars 2009

Absents ayant donné pouvoir : Maryse THOMAS, Vincent FERREC, Marie-Catherine THOMAS.

Compléments au débat sur les orientations budgétaires :

Avant le vote définitif du budget, certains conseillers souhaitent apporter des précisions complémentaires au débat sur les orientations budgétaires du conseil du 10 mars 2009.

M. MONBEIG souhaite apporter des corrections aux montants de la taxe d'habitation présentés par le maire lors de la séance des orientations budgétaires. Il note que l'augmentation de la taxe d'habitation entre 1997 et 2004 a été de 1,01 % par an en 8 ans. Entre 2005 et 2008, elle a été de 0,10% par an en trois ans. En 11 ans, l'augmentation, selon lui, a été de 1,11% soit 0,1 % par an en moyenne.

Monsieur le maire ne rejoint pas M. MONBEIG sur son mode de calcul car « les pourcentages ne s'additionnent pas. Il convient par ailleurs de ne pas confondre les points et les pourcentages ».

M. GRANDILLON est d'accord en partie. De 2001 à 2008, il y a bien eu 2,8 points d'augmentation de la taxe d'habitation soit 36%. Mais en 2005, la commune a repris la taxe d'habitation de la communauté de communes. Il souligne que les calculs présentés par le maire étaient donc justes mais qu'à son sens, la présentation devait être complétée.

M. MONBEIG souhaite revenir sur ce qui a été dit sur la vente du foncier. Il rappelle que la demande de construction au cours des dernières années a été forte. 52 logements sociaux ont pu être créés grâce à ces ventes. Il souligne que les terrains de l'ancienne caserne ont été rendus, au bout de dix ans de négociation, par l'armée à la commune. En ce qui concerne les terrains de la gare, huit années de transaction ont été nécessaires pour récupérer les terrains qui n'étaient que des ronces ou des dépôts d'ordures. Le produit de la vente des terrains de la plage a été placé sur un compte et c'est la municipalité actuelle qui en perçoit les bénéfices aujourd'hui. En ce qui concerne les contrôles de sécurité dans les écoles, ces contrôles ont lieu tous les cinq ans, en principe. Il pense qu'il n'y a rien de choquant à ce que cinq ans après, la mise aux normes soit demandée.

Monsieur le maire souligne qu'il n'a pas dit, lors de la dernière réunion du conseil municipal, que le passage de la commission de sécurité et le rendu d'un avis négatif étaient en eux-mêmes choquants. Mais ce qui lui paraît anormal c'est que depuis 2007, les travaux de mise aux normes auraient pu être réalisés. Par exemple, en ce qui concerne les écoles, les travaux auraient pu être effectués pendant les vacances scolaires. En ce qui concerne le centre d'animation et de loisirs, il rappelle que la commission de sécurité n'a pu se réunir en février 2008, à un mois des élections, faute d'élu présent comme l'exige pourtant la réglementation.

M^{me} AKERMANN apporte des informations sur les logements sociaux évoqués (les logements de la société Eurilia). Il faut prendre garde à la notion de « logement social ». Un couple disposant d'un revenu de 4 000,00 € par mois peut y prétendre, ce qui relativise le caractère social de ce type de logement. Elle souligne que certains loyers augmentent dans cette résidence tous les six mois, ce qui est inadmissible.

M. DESHAYES souligne que depuis juin 2007, le problème de mise en conformité aurait dû être réglé. Il souligne par ailleurs qu'il n'a fallu que six mois à la nouvelle municipalité pour réaliser ces travaux.

Monsieur le maire note qu'en ce qui concerne les terrains de la gare, s'ils constituaient une friche auparavant, ils sont devenus aujourd'hui un squat.

M^{me} RENAUD explique que les travaux sur le bâtiment de la gare étaient pratiquement terminés lorsque l'acheteur a rencontré des soucis d'ordre financier. Il a donc revendu le bâtiment. Les travaux vont être repris prochainement. Elle note également que la gare a été gardée par l'ancienne municipalité pendant longtemps pour ne pas y faire n'importe quoi.

Monsieur le maire souligne que cette opération aurait pu être mieux contrôlée. Il existe pour cela des moyens conférés aux municipalités par le code de l'urbanisme. Il regrette que la gare n'ait pas fait l'objet d'une gestion maîtrisée. Il souligne en outre que les Marennais avaient le droit d'avoir des informations sur les différentes ventes effectuées par l'ancienne municipalité. Le bâtiment de la gare aurait pu être l'occasion de créer par exemple parmi l'ensemble des appartements prévus un logement d'urgence dont nous manquons cruellement sur la commune.

M. MONBEIG souhaite revenir sur ce qui a été dit à propos du cinéma. Il rappelle l'origine de la construction du cinéma à Marennes. En 1998, un élu de Saint-Just-Luzac avait proposé d'avoir une salle de cinéma au conseil communautaire. L'ancien maire de Marennes a alors proposé de céder, pour le franc symbolique, l'ancien bâtiment du cinéma.

Monsieur le maire rappelle qu'il n'y avait aucune entente au sein de la communauté de communes entre Marennes et les autres communes. Aucun écrit de la mairie de Marennes n'atteste de cette proposition faite à la communauté de communes. Peut-être d'autres solutions auraient-elles pu être recherchées.

M. MONBEIG estime que le maire a fait un show devant la presse lors du dernier conseil municipal.

Monsieur le maire note qu'il n'y a rien de mal à présenter un état des lieux. Monsieur le maire souligne à l'attention particulière de M. MONBEIG qu'on ne fait pas toujours ce que l'on veut avec la presse. Il ajoute que l'information apportée aux administrés est quelque chose de très important et prend comme exemple le Petit Port des Seynes. Enfin, il rappelle que la procédure judiciaire relative au Petit Port des Seynes n'est pas du fait de l'équipe municipale actuelle comme cela a pu être écrit à tort ça et là.

M. MONBEIG regrette que Marie-Catherine THOMAS ne soit pas présente à cette réunion. Elle aurait pu dire que des négociations avaient été engagées avec Saint-Gobain.

Monsieur le maire n'a trace d'aucune négociation. Il rappelle que la seule lettre connue adressée à Saint-Gobain est celle de M. COQUILLAUD (propriétaire de l'usine Oléron-STP) qui n'a obtenu du pollueur présumé qu'une fin de non-recevoir.

M. GRANDILLON souligne qu'il n'a pas été tenu informé de cette affaire entre Saint-Gobain et M. COQUILLAUD.

Monsieur le maire évoque le report du référé expertise. Dans le pré-rapport, la responsabilité de Saint-Gobain ne fait plus de doute. Cela n'aurait jamais été obtenu par des négociations avec Saint-Gobain. Un référé expertise a été nécessaire pour aboutir à cela. Monsieur le maire souligne que la décision de M. COQUILLAUD d'engager ce référé a été une bonne chose non seulement pour son entreprise mais également pour la commune. Il souligne qu'il n'est pas normal que, pour une affaire de cette importance, le conseil municipal et les administrés n'aient pas été mieux informés.

Budgets 2009 et taux d'imposition :

Avant de procéder au vote formel du budget, M. DESHAYES rappelle les cinq orientations budgétaires à partir desquelles a été établi le budget :

- le fonctionnement régulier de la commune en encadrant les dépenses au plus près de la réalité avec la meilleure efficacité au service des administrés ;
- se donner les moyens d'intervention plus rapide dans le domaine des investissements sur des points sensibles attendus par les administrés ;
- travailler à la réalisation de grands projets ; se donner les moyens de saisir des opportunités, notamment en matière d'urbanisme pour dégager une vision à long terme de la ville ;
- renforcer la solidarité entre les citoyens et développer l'aide aux plus fragiles, mener une politique en faveur des jeunes.

M. GRANDILLON est surpris du montant de 90 000€ inscrit au titre des frais d'avocat.

M^{me} RENAUD souhaite connaître le type de convention qui a été signée avec l'avocat et demande si ce montant représente une provision ou le total de la procédure.

Monsieur le maire rappelle à M^{me} RENAUD que la convention a été approuvée par le conseil municipal en septembre 2008, au cours d'une séance à laquelle elle participait. Il rappelle par ailleurs qu'une consultation a été engagée auprès de deux cabinets d'avocats et c'est le cabinet de Laurence LANOY qui a été retenu par le conseil municipal, avec paiement d'honoraires de diligence et d'honoraires de résultat. Monsieur le maire adressera copie de la convention à M^{me} RENAUD. Il souligne enfin que les 90 000€ ne comprennent pas que les frais d'avocat liés au Petit Port des Seynes.

M. MONBEIG estime que le montant de 30 000€ inscrit pour le site web est élevé.

Monsieur le maire souligne que la prestation de refonte d'un site web par une société spécialisée coûte toujours très cher mais que l'inscription de la somme au budget n'oblige effectivement pas à la dépenser en totalité.

M. GRANDILLON souhaite savoir pourquoi la commune va recruter un chargé de mission.

Monsieur le maire explique que la personne recrutée sera chargée des questions relatives à la démocratie locale, à savoir les réunions de quartiers, la communication aux administrés, les diverses publications, bulletin municipal... Cette personne sera l'intermédiaire technique pour les associations. Monsieur le maire rappelle également le recrutement futur du responsable des ateliers municipaux ainsi qu'une personne à la comptabilité. Tout cela sans augmenter la masse salariale au-delà de l'inflation.

M. MONBEIG souhaite qu'un point soit fait sur la deuxième tranche du programme de modernisation de l'éclairage public. Il souhaite connaître le type de lampes qui sera installé.

M. GRANDILLON souhaite que chaque président de commission fasse, de temps en temps, un point sur sa commission.

M. MONBEIG estime qu'il n'a pas été informé de l'abandon du projet de kiosque à musique. Il regrette que la maquette du jardin public n'ait pas été présentée au conseil municipal.

Monsieur le maire souligne que le remplacement du kiosque à musique par le théâtre de verdure a été expliqué en commission puis accepté par le conseil lors du vote relatif à l'entreprise choisie pour l'exécution des travaux. Par ailleurs, la maquette est présentée au public depuis longtemps dans le hall de la mairie.

M. MONBEIG estime manquer d'informations.

Monsieur le maire note que "ça rend décidément très vertueuse de se retrouver dans l'opposition" et affirme qu'il y a plus d'informations aujourd'hui qu'auparavant. Dire le contraire serait de mauvaise foi.

M. DESHAYES saisit cette occasion pour apporter des précisions sur les restes à réaliser en dépenses (dites RAR) dont le montant s'élève à 2 027 000€. Il souligne que sur ce montant de 2 027 000€, 1 122 000€ correspondent aux restes à réaliser relatifs aux différentes participations pour voies et réseaux (notamment celle du petit seize-un et du grand seize-un). Si l'on enlève ces RAR, le montant total des RAR relatifs aux diverses opérations de la commune s'élève à 915 000€, soit un montant moins élevé que celui des RAR des années passées. Il souligne qu'en 2008, la commune a donc largement engagé les opérations prévues au budget 2008.

Monsieur le maire informe qu'il a rencontré, il y a quelque temps, les deux principaux lotisseurs concernés qui n'étaient pas sûrs à cette époque de réaliser leurs opérations compte tenu de la crise. Aussi, convient-il de faire preuve de beaucoup de prudence.

M. GEORGEVITCH dresse la liste des travaux de voirie qui vont être réalisés une fois le budget voté. Il précise que cette liste sera débattue en commission.

M. MONBEIG informe que le maire précédent avait demandé le déclassement de l'avenue des Frères Jabouille au Conseil Général.

M. GEORGEVITCH note que ce déclassement n'a jamais eu lieu.

M. GRANDILLON souligne que M. GEORGEVITCH doit être « un homme heureux » compte tenu du montant de 377 000€ inscrit dans le budget primitif pour la voirie. Il n'a jamais eu une telle somme à disposer pour la voirie lorsqu'il était adjoint. Il est d'accord sur le fait que tout ce qui a été présenté par M. GEORGEVITCH doit être réalisé. Il attire toutefois l'attention sur les entrées de ville qu'il conviendra de traiter.

Monsieur le maire informe qu'en ce qui concerne les opérations urbaines, la commune mène actuellement une réflexion. En ce qui concerne les entrées de ville, il souligne son accord total avec les propos de M. GRANDILLON. Il évoque par ailleurs l'aménagement de la D728. Des précisions seront demandées à la Direction des Infrastructures du Département en ce qui concerne la solution apportée au problème des feux. Il souhaite qu'une réflexion soit menée sur l'entrée de la ZAC des Grossines.

Ces précisions étant faites, Monsieur le maire fait procéder au vote sur le budget et sur les taux d'imposition.

Il est décidé, à l'unanimité, de fixer les taux d'imposition pour 2009 ainsi qu'il suit :

• taxe d'habitation	10,78 %
• taxe foncier bâti	27,57 %
• taxe foncier non bâti	96,73 %

Le budget primitif 2009 de la commune est adopté par 23 voix pour et 4 abstentions (A.MONBEIG, M.VAN SWOL, S.RENAUD, M-C.THOMAS) et s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- section de fonctionnement	4 767 130€
- section d'investissement	3 801 494€

Le budget primitif 2009 du port de plaisance, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- section de fonctionnement	118 948€
- section d'investissement	300 033€

est adopté à l'unanimité.

Le budget primitif 2009 du port ostréicole, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- section de fonctionnement	62 600€
- section d'investissement	174 137€

est adopté à l'unanimité.

Travaux :

Il est confié, à l'unanimité, par marché passé selon la procédure adaptée, les travaux de consolidation du cordon dunaire et de curage du bassin de baignade à la SARL POSTEAU pour un montant de 12 677,60€ TTC.

Monsieur le maire souligne que pour ce marché, une consultation a été engagée auprès de trois entreprises, conformément à l'article 28 du code des marchés publics :

- SARL POSTEAU
- MUTP
- MASSE ALBERT TP

Avant l'analyse des offres, monsieur le maire informe le conseil municipal du fait qu'une des trois offres est parvenue en mairie après que le détail des deux autres offres a été adressé aux conseillers municipaux et à la presse avec leur convocation. Aussi, compte tenu de l'accord unanime du conseil municipal d'écarter cette offre par correction envers les deux autres entreprises ayant candidaté avant l'envoi des convocations, seules deux offres sont examinées et le marché est confié à l'unanimité à la SARL POSTEAU pour un montant total de 12 677,60 € TTC.

Il est confié, à l'unanimité, par marché passé selon la procédure adaptée, les travaux de peinture des menuiseries de la maison des associations à l'Entreprise Franck YONNET pour un coût total de 12 595,93€ TTC.

Subvention :

Il est accordé, à l'unanimité, une subvention exceptionnelle de 1 000€ au Vélo-Club du canton de Marennes pour l'organisation d'une course cycliste à Marennes le 12 avril.

Projet de classement de l'ancien Golfe de Saintonge :

Il est émis, à l'unanimité, un avis défavorable sur le projet de classement de l'ancien Golfe de Saintonge proposé par les services de l'Etat et plus particulièrement les services de la DIREN.

Monsieur le maire souligne que les parcelles situées sur le territoire communal font déjà l'objet d'une réglementation rigoureuse et qu'il n'est pas nécessaire d'ajouter d'autres servitudes à celles déjà existantes sur lesdites parcelles communales concernées par le projet de classement. Il donne par ailleurs lecture du courrier du président de la Section Régionale de la Conchyliculture par lequel la SRC émet un avis très défavorable à ce projet de classement.

Ecoles :

Il est émis, à l'unanimité, un avis favorable sur la proposition de ne pas augmenter de plus de 3%, par rapport à 2007, le montant de l'indemnité représentative de logement (IRL) des instituteurs pour 2008.

Eglise Saint-Pierre :

Il est accordé, à l'unanimité, au prêtre affectataire de l'Eglise Saint-Pierre, une indemnité de 468,15 € en sa seule qualité de gardien.

Location patrimoine communal :

- Pour 1750€, la parcelle communale située devant l'amer pour les mois de juillet et août au propriétaire des cabanes habituelles.

- Pour 450€ jusqu'au 31 décembre 2009, la salle du premier étage du centre d'animation et de loisirs au Cercle Marennais et Oléronnais de Yoga

- Pour 800€ une partie de la plage au club Mickey

Port de plaisance :

Il est décidé, à l'unanimité, d'amortir de façon linéaire des biens (ordinateur, onduleur) récemment acquis par le port de plaisance sur 3 ans.

Fonctionnement du conseil municipal :

Par lettre du 19 mars 2009, les quatre conseillers de la liste « La course en tête » (A. MONBEIG, M.VAN SWOL, M-C. THOMAS et S. RENAUD) ont informé Monsieur le maire du fait que « Madame Marie-Catherine THOMAS se trouve dans l'impossibilité de participer aux commissions dans lesquelles elle siègeait » et demande par conséquent à modifier les noms des représentants de leur liste au sein des diverses commissions. La nouvelle composition des commissions est approuvée par le conseil municipal à l'unanimité. Il est accepté, à l'unanimité, de modifier la composition des commissions municipales

Informations diverses :

• Monsieur le maire informe que l'Ecole privée Sainte-Marie de la Providence de Rochefort a engagé un recours devant le tribunal administratif de Poitiers contre la commune de Marennes, la commune n'ayant pas répondu à la demande de l'école de participer aux charges de fonctionnement de 1 427,00€ correspondant à la fréquentation de trois enfants marennais en 2005/2006 et 2007/2008. Il précise que la commune de Marennes va s'associer à toutes les communes de la Communauté d'Agglomération de Rochefort qui, elles aussi, sont engagées dans un contentieux avec cette école privée.

• M^{me} RENAUD informe qu'elle a lu ce matin un article paru dans le journal Sud Ouest relatif à la création d'une maison de pays. Elle souhaite avoir des informations complémentaires.

Monsieur le maire précise que le Pays a un projet de création d'une maison des services publics, qui sera dans le même temps un centre d'accès aux droits et une structure relais pour de nombreux services au public. Le lieu d'implantation de cette maison des services n'est pas défini aujourd'hui.

• M^{me} EUSOP souligne que, de la rue Alsace Lorraine, il apparaît qu'une fenêtre de l'école élémentaire n'a pas été changée.

■ Tournoi de rugby

C'est une des plus importantes manifestations régionales de jeunes rugbyemen (280 enfants) qui a eu lieu dimanche 29 mars au stade Métreau.

Le dévouement des organisateurs et des bénévoles, l'enthousiasme des joueurs, une météo clémente ont largement contribué à la réussite de cette journée conviviale et sportive.

Une partie des recettes a été reversée à des associations caritatives : S.N.S.M. : Société nationale des sauveteurs en mer et Handicapés du rugby.

En 2010, le tournoi fêtera ses 20 ans. Cette longévité tient à l'investissement des organisateurs et du coprésident du club : Patrick JOIGNY.

Une médaille d'or du bénévolat lui a été attribuée par la fédération française de rugby et lui a été remise par Monsieur

le maire. Une précédente distinction lui avait été décernée en novembre 2008 par le préfet de la Charente maritime : la médaille d'argent de la jeunesse et des sports.

Passion d'une vie

Cet amoureux du rugby marque ses premiers essais dès l'âge de 8 ans au club de Bègles et poursuit sa carrière à Saujon de 1972 à 1987 où il participe, en 1974, à la demi-finale du championnat de France de troisième division. Il se consacre ensuite à la formation des jeunes joueurs à Oléron puis à La Tremblade. Il est aujourd'hui Coprésident du club de Marennes – La



Tremblade et Président du comité départemental de rugby. Ce long parcours sportif fait de ce jeune retraité une personne reconnue et appréciée dans le milieu du rugby au-delà de notre région.

■ Donneurs de sang



Le 6 mars dernier, au Centre d'animation et de Loisirs s'est déroulée l'assemblée générale de l'association des donneurs de sang en présence de Mickaël VALLET, maire de Marennes, Président du Pays Marennes Oléron, Marc PELLACCEUR, Vice Président du Conseil Général, Georges PADROSA, Président de l'union départementale des donneurs de sang et du Docteur Philippe JARDEL, responsable du centre de transfusion sanguine de Saintes.

Après la présentation des activités par Monsieur Jean DUFOR, président de l'association locale, il a été rappelé la nécessité de participer aux collectes de sang pour sauver de nombreuses vies.

Le Docteur JARDEL quant à

lui a fait part de quelques unes des nouvelles dispositions mises en place prochainement soit : le déplaçonnement de l'âge limite des dons porté à 69 ans révolus et le nombre de dons annuels porté à 6 pour les hommes et à 5 pour les femmes et du souhait de « l'Etablissement Français du Sang » d'une augmentation de 10 % des dons.

Le maire de Marennes a félicité Jean DUFOR et l'ensemble des donneurs de sang pour leurs gestes de solidarité. Puis, ont été récompensés par la remise de diplômes et médailles :

- Henri NÉRON : Hommage de Reconnaissance

- Raymond LEDCUEFF : Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Pour clore cette réunion, un vin d'honneur a été servi à l'ensemble des participants.



● Égayons notre ville avec des couleurs

Toutes les personnes désireuses de repeindre leurs volets sont priées de se procurer la palette des couleurs autorisées en mairie.

● CCAS

Le 4 mai 2009, le CCAS intègre ses nouveaux locaux situés 23 rue Dubois Meynardie. Le numéro de téléphone reste inchangé soit : 05 46 85 75 43

■ Priorité voirie

Ces dernières semaines, les travaux suivants ont été réalisés :

- A la maison des associations, la pose des ouvertures et des volets est terminée. Les travaux se poursuivent par la mise en peinture. La reprise des pierres de fonds nécessaire, le cas échéant à la bonne tenue des ouvrages a été réalisée.
- L'aménagement de l'espace de jeux et terrain de boules à Nodes s'est terminé par la réalisation d'une allée et le reprofilage du fossé des écoulements pluviaux.
- Reprofilage du fossé et abattage d'une douzaine d'arbres devenus dangereux route de la Gataudière.
- Taille des arbres avenue Leclerc et rue Léon Hélène.
- Le cordon dunaire a été reconstruit suite à la dernière tempête.
- Au vu de l'approche de la saison, un nettoyage du plan d'eau a été effectué : vidange du bassin afin de permettre le séchage des algues, reprofilage du pourtour, remplissage 4 semaines plus tard.
- Changement de terre et plantation de 20 tamaris sur le front de mer.
- Peinture des portes et fenêtres du Club house du tennis.

En cours de réalisation :

- Débroussaillage, abattage d'arbres pour l'aménagement d'un espace détente au Lindron.
- Des consultations sont engagées pour :
 - Réfection des trottoirs rue des Frères Jabouille.
 - Aménagement de plateaux ralentisseurs à la place.
 - Réfection de la rue Blanchard.
 - Réfection de la rue Commandant Lucas.
 - Aménagement de la place Impasse Fradin.

Vont être réalisés :

- Le bureau d'accueil de la mairie va être réaménagé. Dès le 20 mai 2009, chacun pourra se procurer son passeport électronique.
- GrDF effectuera des travaux ponctuels afin d'améliorer la distribution du gaz naturel à partir du mois de juin 2009. GrDF vous prie de l'excuser de la gêne occasionnée aux riverains et met à disposition un interlocuteur au 05.46.82.32.46.

Calendrier des Manifestations

à vos agendas

Mai

Du 1^{er} au 3/05/09

Sorties nautiques collectives de Marennes vers l'Île d'Aix départ 11h17, retour 13h46
Port de plaisance
Tél : 05.46.05.30.86

Le 1/05/09 toute la journée

Tournoi annuel d'échecs
Centre d'animation et de loisirs
Tél : 05.46.85.51.60

Les 1^{er} et 2/05/09 de 14h à 15h30
Atelier des sens avec Aline
Cabane des Claires - rue des Martyrs. Chenal de la Cayenne
Tél : 05.46.36.78.98

Le 1/05/09 et tous les vendredis
Concours de pétanque
Jardin public. Tél : 05.46.85.61.51

Le 2/05/09 à 21h
Loto de l'Etoile sportive Foot de Bourcefranc
Centre d'animation et de loisirs
Tél : 05.46.85.50.17

Le 3/05/09 à 14h30
Loto du foot - US Marennes
Centre d'animation et de loisirs
Tél : 05.46.76.36.52

Du 8 au 10/05/09

Sorties nautiques collectives de Marennes vers Ars en Ré départ 4h59, retour 18h04
Port de plaisance
Tél : 05.46.05.30.86

Le 9/05/09 à 20h30

Loto de l'ASPT - sourire pour tous
Centre d'animation et de loisirs
Tél : 05.46.85.69.15

Le 10/05/09 à 14h, 15h30 ou 17h
Qu'est-ce qu'un ostréiculteur avec Bilout
Durée du spectacle 1h30
Cité de l'huître. Tél : 05.46.36.78.98

Le 10/05/09 à 15h
Thé dansant
Organisé par Christian
Centre d'animation et de loisirs
Tél : 05.46.02.26.96

Le 16/05/09 à 20h30
Fête des voisins
Ambiance bavaroise avec Bernard Martin. Place Chasseloup-Laubat
Comité des fêtes de Marennes
Tél : 05.46.85.37.46

Le 17/05/09 toute la journée
Rassemblement annuel du judo
Centre d'animation et de loisirs
Tél : 05.46.85.74.46

Le 21/05/09 à 14h, 15h30 ou 17h
Qu'est-ce qu'un ostréiculteur avec Bilout
Durée du spectacle 1h30
Cité de l'huître. Tél : 05.46.36.78.98

Du 21 au 24/05/09
Sorties nautiques collectives de Marennes vers Jard sur Mer départ 3h, retour 17h23
Port de Plaisance
Tél : 05.46.05.30.86

Le 21/05/09
Course de l'huître (pédestre)
Départ : place Chasseloup-Laubat 2 km, départ à 9h
7.5 et 15 km départ à 9h30
Inscription à l'Office de tourisme
Tél : 05.46.85.04.36

Le 22/05/09 à 20h30
Soirée MAMBO
Théâtre. Centre d'animation et de loisirs. Tél : 05.46.85.37.46

Le 23/05/09 toute la journée
Braderie, vide grenier, puces de mer
dans les rues de Marennes
Tél : 05.46.85.76.32

Le 23/05/09 à 15h
Randonnée des deux ports
La Capitainerie. Tél : 05.46.85.04.36

Le 23/05/09 à 20h
Inauguration du théâtre de verdure
Jardin public. Tél : 05.46.85.25.55

Le 24/05/09 à 15h
Thé dansant
Organisé par Christian
Centre d'animation et de loisirs
Tél : 05.46.02.26.96

Le 30/05/09 à 20h30
Repas dansant
Proposé par « Tous en piste »
Centre d'animation et de loisirs
Tél : 05.46.85.15.14

Du 30/05/09 au 1/06/09
Sorties nautiques collectives de Marennes vers Fouras port sud et Aix. Départ 10h56, retour 13h15
Port de plaisance
Tél : 05.46.05.30.86

Le 31/05/09 à 15h
Thé dansant
Organisé par Christian
Centre d'animation et de loisirs
Tél : 05.46.02.26.96

Juin

Le 5/06/09 à partir de 14h
Exposition vente « Broderie, travaux manuel »
Centre d'animation et de loisirs
Tél : 05.46.85.24.88

Le 5/06/09 à 20h30
Jeune orchestre en pays Royannais
Direction Yann LE CALVE avec la

participation exceptionnelle du violoniste Nemanja RADULOVIC. Eglise Saint Pierre de Sales à Marennes
Tél : 05.46.85.21.41

Le 6/06/09 à partir de 9h
Exposition vente « Broderie, travaux manuel »
Centre d'animation et de loisirs
Tél : 05.46.85.24.88

Le 6/06/09 toute la journée
Concours de dance country
Capitainerie et Jardin public
Tél : 05.46.85.37.76

Les 6 et 7/06/09
Sorties nautiques collectives de Marennes vers Saint Denis d'Oléron. Départ 4h42, retour 17h21. Port de plaisance.
Tél : 05.46.05.30.86

Le 8/06/09
Sortie nautique collective
Départ de Marennes vers le SUD de la Bretagne aux heures de pleine mer. Navigation d'une semaine à 10 jours
Port de plaisance. Tél : 05.46.05.30.86

Le 13/06/09 à 20h30
Spectacle de danse - Ballet Alcyon
Spectacle de fin d'année. Centre d'animation et de loisirs.
Tél : 05.46.85.64.28

Le 14/06/09 à partir de 14h
Journée du patrimoine
Venez profiter de la vue depuis la plate forme zénithale au clocher de l'Eglise Saint-Pierre de Sales
Tél : 05.46.85.04.36

Le 14/06/09 à 15h
Thé dansant
Organisé par Christian
Centre d'animation et de loisirs
Tél : 05.46.02.26.96

Le 14/06/09 toute la journée

Vide grenier
La chaînade. Tél : 06.65.27.71.08

Le 17/06/09 de 8h à 13h
Don du sang
Centre d'animation et de loisirs

Le 20/06/09
Concours de pêche au coup
Règlement du concours disponible 3 semaines avant. Le Lindron
Tél : 05.46.85.61.69

Le 20/06/09 toute la journée
Gala de l'école maternelle
Centre d'animation et de loisirs
Tél : 05.46.85.05.11

Les 20 et 21/06/09
Sortie nautique collective
De Marennes vers Meschers
Port de plaisance. Tél : 05.46.05.30.86

Le 21/06/09 à 19h
Fête de la musique. Centre ville et port. Tél : 05.46.85.37.46

Le 24/06/09 à 22h
Feux de la Saint-Jean
Place Carnot. Tél : 05.46.85.37.46

Le 26/06/09 à 20h30
Spectacle « Pigeon Lapin »
Par la compagnie « Fortes Têtes »
L'Estran. Tél : 05.46.85.21.41

Le 27/06/09 à 20h30
Gala de danse
Association chemin d'Etoiles
Centre d'animation et de loisirs
Tél : 05.46.85.04.22

Du 27 au 28/06/09
Sortie nautique collective
de Marennes vers Gatseau
Départ 9h17, retour 22h38
Port de plaisance
Tél : 05.46.05.30.86